

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00540

Numéro SIREN : 802 736 819

Nom ou dénomination : A3D L'ATELIER NUMERIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004823

BILAN SIMPLIFIÉ

2015BS40 DGFIP N°

Formulaire obligatoire (art. 103 Statuts
A bis du Code Général des Impôts)

1

Désignation de l'entreprise		Société SAS A3D L'ATELIER DU NUMERIQUE				Néant	
Adresse de l'entreprise		451 RUE DU CHAMP DU GARET				69400 ARNAS	
Numéro SIRET *		80273681900029					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		9	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092021		30092020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	2 700	016	1 635	1 065	582
	Immobilisations corporelles *	028	89 253	030	51 565	37 688	47 063
	Immobilisations financières * (1)	040	2 936	042		2 936	2 936
	Total I (5)	044	94 889	048	53 200	41 689	50 581
	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	34 417	052	27 888	6 529	32 828
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	36 237	070	466	35 771	18 793
	Autres * (3)	072	10 043	074		10 043	10 568
Valeurs mobilières de placement	080		082				
Disponibilités	084	21 205	086		21 205	46 818	
Charges constatées d'avance *	092	2 116	094		2 116	1 857	
Total II	096	104 017	098	28 354	75 663	110 864	
Total général (I+II)	110	198 906	112	81 554	117 352	161 445	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 500	15 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 550			
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		30 489	13 861		
	Report à nouveau	134		(4 082)	(4 082)		
	Résultat de l'exercice	136		(8 885)	18 178		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	34 572	43 457			
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	22 231	19 729			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	400				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	36 416	44 420			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	49	23 733	53 840		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	82 780	117 988			
	Total général (I + II + III)	180	117 352	161 445			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 599	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	594	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 685	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	19 782	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme
P. LA ROCCA

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société SAS A3D L'ATELIER DU NUMÉRIQUE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 2 1
Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214	(735)	130 634
		services *	217		218	129 715	45 974
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 100	3 797
	Autres produits				230	19	66
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	131 099	180 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	16 600	58 978
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(1 588)	(27 179)
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	42 097	49 652
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 580	244	3 512	2 519
	Rémunérations du personnel *				250	69 427	35 235
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 238	10 542
	Dotations aux amortissements *				254	12 152	8 766
	Dotations aux provisions				256	28 004	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	432	422
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	190 873	138 935
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(59 774)	41 536
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	2	2
	Produits exceptionnels			(IV)	290	66 395	
	Charges financières			(V)	294	678	587
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	14 830	20 386
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		2 387
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(8 885)	18 178
	B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312		314 8 885
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316		
	Provisions non déductibles *				318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octes A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, terdecies)	127	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, duodecies)	991	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 8 885
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :		360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 8 885

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 117 352.05 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 128 980.75 Euros et dégageant un déficit de 8 885.00- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Société SAS A3D L'ATELIER DU NUMERIQUE

451 RUE DU CHAMP DU GARET

69400 ARNAS

ANNEXE DU 01/10/2020 AU 30/09/2021

AVIZEO

305 RUE GABRIEL VOISIN

BAT A

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

04 74 62 38 52

A3D L'ATELIER NUMERIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 15.500 €
Siège social : 451, rue du Champ Du Garet 69400 ARNAS
RCS VILLEFRANCHE TARARE 802 736 819

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2022

Le 15 février 2022,
à 9 h 00,

Les associés de la société A3D L'ATELIER NUMERIQUE, Société par actions simplifiée au capital de 15.500 €, divisé en 15.500 actions de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La société LR PLASTICONSULT, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Villefranche sur Saône sous le n° 794 952 549 ayant son siège social 11, Chemin de Joutecrot 69400 ARNAS, représentée par Son Gérant, Monsieur Pierre LA ROCCA, préside la séance en qualité de Présidente associée de la société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Magalie STEINMETZ.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 15.500 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, le quorum prévu par l'article 18-1 des statuts étant atteint.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2021,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions,
- un exemplaire des statuts.

PLR
ns

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidente sur l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Agréments de cession d'actions ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 8.885 €, au compte « report à nouveau », soit un solde de ce compte de - 12.967 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PLR

n8

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'autoriser la cession d'actions envisagée par Madame Magalie STEINMETZ au profit de la société LR PLASTICONSULT et en conséquence d'agréer cette cession, conformément à la loi et à l'article 11-2 des statuts :

La société LR PLASTICONSULT, SARL au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS de Villefranche sur Saône sous le n° 794 952 549 ayant son siège social 11, Chemin de Joutecrot 69400 ARNAS, représentée par Son Gérant, Monsieur Pierre LA ROCCA.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité de l'associé ayant droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Arnas,

Le 15 février 2022.

La société LR PLASTICONSULT
représentée par Son Gérant,
Monsieur Pierre LA ROCCA
Présidente



Madame Magalie STEINMETZ
Secrétaire

